

*L'ensemble des contributions rassemblées dans ce volume des Mélanges Pédagogiques traite d'un même thème, celui des **centres de ressources**. Ce fil conducteur en assure la cohérence éditoriale, formelle. Mais la cohérence des mises au clair présentées, le principe qui en unifie la diversité des propos, est la perspective pédagogique commune qui les sous-tend, celle de l'**autodirection de l'apprentissage**. Toutes apportent une réponse aux questions : dans quelle mesure et à quelles conditions un centre de ressources peut-il jouer quel(s) rôle(s) dans un apprentissage autodirigé ?*

Trois brèves définitions permettront de replacer les points de vue principaux de cette perspective.

Apprentissage autodirigé

Aussi nommé autoapprentissage, c'est un apprentissage dans lequel toutes les prises de décision menant à la définition d'un programme et à sa mise en oeuvre sont de la responsabilité de l'apprenant lui-même.

Les choix qu'impliquent ces décisions concernent les objectifs d'acquisition à atteindre (QUOI apprendre), les moyens qui seront mobilisés et les modalités de leur utilisation (COMMENT apprendre), l'appréciation des résultats atteints (EVALUATION) et la gestion de l'apprentissage dans le temps (PROGRESSION). C'est l'apprenant qui fait ces choix, seul ou avec d'autres apprenants (décision individuelle ou collective). Quant à leur préparation - toute décision présuppose l'élucidation des termes du choix à opérer - elle est conduite par l'apprenant avec ou sans recours à une aide extérieure. Un apprentissage autodirigé n'est pas un apprentissage par enseignement non présenciel (à distance, ou programmé ...).

Un tel apprentissage ne peut être réalisé par un apprenant que si, d'une part, il a acquis la capacité de le faire (ce n'est pas une capacité innée), et si, d'autre part, il dispose de ressources appropriées pour le faire.

Capacité d'apprendre en autodirection

C'est l'ensemble des savoirs et des savoir-faire qui permettent de prendre en charge son apprentissage, avec ou sans aide extérieure.

Les savoirs constitutifs de cette capacité sont, d'une part, les représentations sur la langue et son fonctionnement dans lesquelles sont puisées les notions (les descripteurs) auxquelles il faut faire appel pour définir les objectifs d'un apprentissage et, en partie, son évaluation (quoi évaluer). Ce sont, d'autre part, les représentations de l'apprentissage (ce que c'est qu'apprendre et ce qu'il faut faire pour apprendre) exploitées pour déterminer la méthodologie d'un programme d'apprentissage et, en partie, pour évaluer les résultats obtenus (comment évaluer).

Les savoir-faire constitutifs de la capacité d'apprendre sont des habiletés : habiletés à définir un objectif, à sélectionner des moyens, à évaluer des acquis. L'exercice de ces savoir-faire consiste à mettre en oeuvre les procédures et les opérations d'actualisation, d'exploitation pratique des savoirs langagiers et d'apprentissage.

Apprendre à apprendre

C'est acquérir, par une formation appropriée, les savoirs et savoir-faire constitutifs de la capacité d'apprendre. Cette acquisition concerne donc les domaines de la culture langagière, de la culture d'apprentissage et de l'expertise méthodologique.

L'acquisition de la capacité d'apprendre, comme toutes les acquisitions, n'est pas réalisée une fois pour toutes; elle exige entretien et perfectionnement. Dans ces conditions, toute formation à l'apprendre doit être relayée par des ressources spécifiques de soutien, de suivi. De telles ressources pour apprendre à apprendre doivent également faire partie des moyens mis à la disposition de l'apprenant qui apprend en autodirection. Elles comportent des ressources humaines, en particulier des intervenants-conseillers, et des ressources matérielles.

En conclusion, les centres de ressources dont il est question dans chacun des articles de ce recueil sont envisagés en tant que lieux, installations, fonctionnements, intervenants et matériels pédagogiques mis à la disposition d'utilisateurs engagés dans un apprentissage autodirigé. C'est cette orientation commune qui fait l'unicité du thème abordé sous la pluralité des aspects traités.

Henri HOLEC
Directeur du C.R.A.P.E.L.